

QUI S'Y FROTTE NE S'Y PIQUE PAS FORCÉMENT

Guide pratique pour les professionnels
ponctuellement confrontés à des personnes consommant
des drogues



hepatitis

Schütz dich! Protège-toi! Proteggiti!





QUI S'Y FROTTE



NE S'Y PIQUE PAS FORCÉMENT

Cette brochure s'adresse aux professionnels ponctuellement confrontés à des personnes usagères de drogues...



...comme p. ex. les concierges, les agents d'entretien, les employés de voirie, les agents de police et de sécurité, les commerçants, les enseignants, etc.

Pour des raisons de lisibilité, il est fait usage de certains termes à la forme masculine, bien que les thèmes traités concernent aussi bien les femmes que les hommes.

Votre activité vous met en contact avec des consommateurs de drogues ou vous confronte à des questions liées aux déchets, aux seringues, à l'aluminium,...

Ces situations vous interrogent, vous inquiètent ou vous posent problème:

- **Je trouve une seringue** (p. 6)
- **Je me suis piqué avec une seringue usagée** (p. 8)
- **Je suis face à une personne qui consomme des drogues dans une rue, un parking, un hall** (p. 10)
- **Je suis face à une personne qui a un malaise** (p. 12)
- **Des personnes se regroupent régulièrement devant mon commerce, dans le parc ou devant mon immeuble...** (p. 14)

Dans cette brochure vous trouverez également des informations:

- **sur la politique des drogues** (p. 16)
- **sur le VIH/SIDA et les hépatites** (p. 17)
- **en bref** (p. 18)

De nombreux efforts sont entrepris par les domaines social, médical et policier pour réduire les conséquences négatives de la consommation et du commerce de drogues. Néanmoins, la question des drogues est complexe et il n'y a pas de réponse toute faite.

Les besoins de la santé et de l'ordre publics sont parfois contradictoires, il est pourtant nécessaire de les considérer tous les deux pour mener une politique cohérente en matière de drogues.

Cette brochure vise à fournir des **informations concrètes** concernant des situations potentiellement problématiques. Elle ne prétend pas apporter toutes les réponses. Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter **les services spécialisés concernés**.

Je trouve une seringue

Que puis-je faire pour la jeter sans me piquer?



Les seringues qui traînent dans l'espace public dérangent. Pourquoi sont-elles mises à disposition des consommateurs de drogues?

La remise de seringues stériles permet de lutter efficacement contre la propagation du VIH/SIDA et des hépatites. Les consommateurs de drogues sont encouragés à jeter leur matériel de consommation de façon à ce qu'il ne présente aucun danger pour d'autres personnes ou à le ramener dans les services spécialisés qui sont équipés pour cela.

Il est cependant possible de trouver des seringues usagées à des endroits inappropriés, en particulier près des endroits où a lieu le commerce de drogues. En effet, la drogue se consomme parfois juste après l'achat, à l'abri des regards, p. ex. dans des cages d'escaliers, des toilettes ou des parcs publics.



Il est compréhensible d'avoir peur si vous trouvez une seringue usagée. Toutefois, en prenant les précautions nécessaires, vous ne risquez rien en la ramassant.

Gardez votre calme pour éviter de commettre un geste maladroit. La seringue en elle-même n'est pas dangereuse, c'est avec l'aiguille que vous pourriez vous piquer.

- Si vous trouvez une seringue, **n'essayez jamais de remettre le capuchon sur l'aiguille** car vous pourriez vous piquer;
- Mettez la seringue dans une bouteille ou une canette **en la prenant à l'extrémité opposée de l'aiguille**. Au besoin, utilisez une pince;
- **Ne jetez jamais la seringue dans une poubelle**, une autre personne pourrait se piquer;
- **Ne manipulez pas le reste du matériel** (tampons, boîtes en carton, etc.) à mains nues car une seringue ou une aiguille pourrait s'y cacher.

Après avoir inséré la seringue dans une canette ou dans un récipient rigide, vous pouvez l'amener dans une pharmacie ou dans un service spécialisé dans les addictions où des bacs de récupération sont également disponibles.

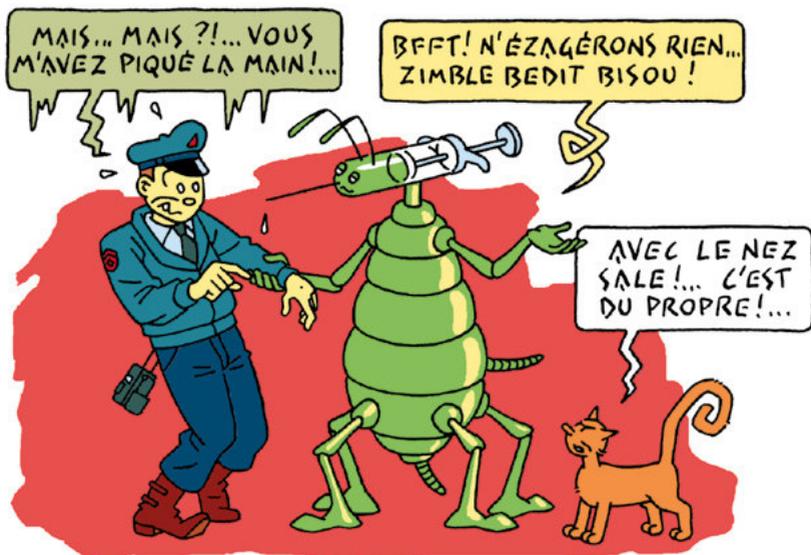
Si vous êtes chargé du ramassage des déchets dans les lieux publics, **ne serrez jamais les sacs poubelle entre vos mains ou contre vous car vous pourriez vous piquer**. Portez des gants suffisamment épais ou utilisez une pince afin de limiter les risques.

Si vous êtes chargé du nettoyage, n'oubliez pas que des aiguilles peuvent se cacher dans des fentes. Dans les parcs publics, portez des chaussures de travail qui protègent contre les piqûres. Faites attention aux seringues et aux aiguilles qui peuvent se dissimuler p. ex. dans les buissons.

Je me suis piqué accidentellement avec une seringue usagée

Qu'est-ce que je risque?

Faut-il agir rapidement?



Les virus se transmettent souvent par le sang. En cas de piqûre accidentelle, les risques de transmission du virus du VIH/SIDA sont faibles, mais pas inexistants.

Les risques de transmission des virus de l'hépatite B et C sont plus importants. Cette situation est donc à prendre au sérieux.



En prenant les précautions nécessaires, vous avez peu de risques de vous piquer accidentellement avec une seringue usagée. Toutefois, si cela devait arriver, il est important d'agir au plus vite pour limiter les risques d'infection.

En cas de piqûre, désinfectez immédiatement.

Si vous n'avez pas de désinfectant à proximité, rincez la plaie abondamment. En cas de saignement, ne tentez pas de le stopper car il permet d'éviter la propagation des germes. La plaie ne doit pas être pressée ou ouverte une nouvelle fois car des germes ou virus pourraient infecter le corps.

Présentez-vous **immédiatement aux urgences** de l'hôpital le plus proche de chez vous, si possible avec la seringue et/ou la personne qui l'a utilisée.

Un médecin évaluera avec vous:

- les risques de contamination (VIH/SIDA, hépatite B et C);
- la nécessité d'effectuer des analyses (prise de sang) et un traitement (vaccination contre l'hépatite B, prophylaxie anti-VIH ou autres) et vous informera des possibles conséquences et effets secondaires;
- les précautions à prendre dans votre vie quotidienne.

Attention: un traitement n'est efficace que s'il est pris dans les 48 heures après la piqûre.

Il est possible de **se faire vacciner contre l'hépatite B**, même après la piqûre. Dans l'idéal, il est préférable d'être vacciné de manière préventive, en particulier pour les personnes exerçant des professions où elles peuvent être ponctuellement confrontées à des seringues. En cas d'accident professionnel, prévenez rapidement votre employeur afin qu'il puisse l'annoncer auprès de son assurance compétente.

Il n'existe aucun vaccin protégeant de l'hépatite C!

Demandez au médecin de votre entreprise ou à votre médecin de famille de vous faire vacciner préventivement contre l'hépatite B.

Je suis face à une personne qui consomme de la drogue dans une rue, un parking ou un hall...

Que dois-je faire? Que puis-je faire?

Qu'est-ce qui me dérange?



La consommation de drogues est illégale. Néanmoins, un certain nombre de personnes sont amenées, pour différentes raisons, à en consommer à proximité des quartiers où a lieu le commerce de drogues. Le personnel des services spécialisés, des centres d'accueil et des locaux de consommation sensibilise les personnes usagères de drogues au respect de la population.

La plupart d'entre elles se cachent pour consommer de la drogue ou le font dans des espaces privés. Elles ne posent donc souvent aucun problème pour le voisinage.



Comment gérer au mieux ces situations?
En consommant dans des lieux publics,
l'usager ne cherche pas à vous provoquer.
Dans ces moments, vécus dans l'urgence, il
pense avant tout à lui et la notion du monde
environnant peut devenir floue.

Sa présence peut vous déranger ou vous mettre en colère (désordre, déchets, sentiment d'insécurité, peur d'un incendie, d'une agression, inquiétude pour les enfants, etc.). Chaque personne réagit différemment, qu'elle soit consommatrice de drogues ou responsable des lieux. **Ces rencontres imprévues peuvent très bien se passer ou au contraire générer des conflits.**

Voici quelques suggestions pour gérer au mieux ces situations:

- Evitez toute attitude agressive et ne cherchez pas le conflit;
- Parlez poliment à la personne, elle n'en sera que plus respectueuse à votre égard;
- N'oubliez pas que ces personnes sont souvent angoissées ou dans un état de panique;
- Laissez terminer la personne de s'injecter de la drogue; surtout ne lui prenez pas son matériel d'injection;
- Demandez-lui de ne pas laisser traîner de déchets ou de seringues;
- Dites-lui que vous ne souhaitez pas qu'elle consomme à cet endroit;
- Installez un panneau ou une affiche demandant aux usagers de drogues de penser aux enfants et aux habitants. La plupart des personnes se déplaceront volontiers à votre demande.
- Evitez les phrases du type «vous ne devriez pas vous droguer», elles peuvent bloquer la conversation.

Je suis face à une personne qui fait un malaise

- elle est allongée et inerte...
- elle semble à moitié consciente...

Que dois-je faire? Qu'est-ce que je risque?



Un malaise peut avoir de nombreuses causes. La consommation de drogues, parfois mélangées à des médicaments ou de l'alcool, peut provoquer une overdose. Il s'agit d'une intoxication aiguë du système respiratoire pouvant conduire très rapidement à la mort. Il est donc nécessaire d'agir rapidement.

En Suisse, le nombre de décès dus à des overdoses a diminué ces dernières années et s'est stabilisé à un faible niveau, environ 130 cas par année.



Une intervention rapide peut sauver une vie! Au niveau juridique, vous avez l'obligation de porter secours à une personne en danger, dans la mesure de vos possibilités.

Plusieurs situations sont possibles:

- **La personne s'endort si elle n'est pas stimulée**
Elle est en début d'intoxication et risque un arrêt respiratoire. A ce stade, il est très important de la maintenir éveillée: la stimuler sans interruption, lui parler, la faire marcher, lui rappeler de respirer.
- **La personne est inerte**
Répond-elle? Respire-t-elle? Son pouls est-il perceptible?

Appelez immédiatement les secours au 144 pour la Suisse (112 pour le reste de l'Europe). L'appel est gratuit, même depuis une cabine téléphonique ou un portable.

Communiquez précisément le lieu où se trouve la personne et restez auprès d'elle (ou retournez vers elle après avoir appelé les secours). N'hésitez pas à demander de l'aide.

Lors d'une overdose, l'apport d'oxygène (p. ex. par le bouche-à-bouche) est le meilleur moyen d'empêcher un arrêt cardiaque.

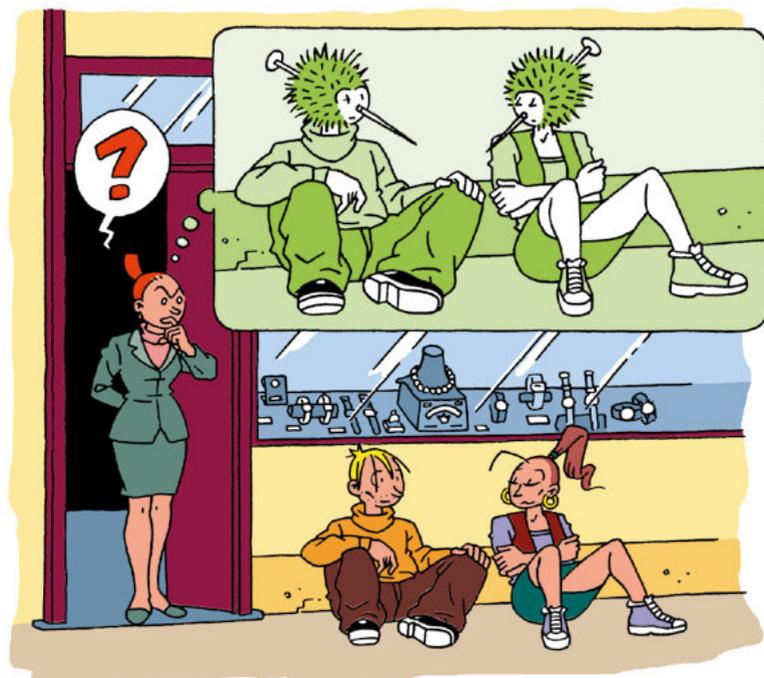
Lors d'un arrêt cardiaque (si le pouls n'est plus perceptible), **il faut effectuer un massage cardiaque** (30 fois à une fréquence de 100 fois par minute) **en alternance avec le bouche-à-bouche** (deux fois). Si vous ne pouvez pas faire de bouche-à-bouche, effectuez un massage cardiaque sans pause. Faire un massage cardiaque est très pénible physiquement, n'hésitez pas à demander à quelqu'un de vous remplacer car il est primordial qu'il n'y ait pas d'interruption.

Si vous devez déplacer la personne, prenez garde à ne pas vous piquer avec une seringue. **Protégez-vous également si la personne saigne.**

Après avoir vécu une telle situation forte en émotions, vous pourriez avoir besoin d'en parler. N'hésitez pas à vous adresser à un service spécialisé dans les addictions ou à votre médecin de famille.

Des personnes se regroupent souvent devant mon commerce...

Cela me dérange, que puis-je faire?



Les scènes ouvertes de la drogue sont généralement dissoutes par la police. Toutefois, le marché noir implique souvent que les acheteurs doivent attendre à un endroit.

Lorsque les consommateurs de drogues s'installent dans un lieu public, p. ex. devant un magasin, ils n'ont pas l'intention particulière de nuire à votre commerce ou à votre quartier, de vous déranger ou de vous faire peur.

Même si cela dure tout un après-midi et peut être pénible pour le voisinage, les attroupements ne sont pas illégaux.



La diplomatie et la force de persuasion sont souvent plus efficaces qu'un règlement autoritaire du problème ou que de faire appel à la police.

Cherchez d'abord à observer et à préciser ce qui vous dérange.

- S'agit-il toujours des mêmes personnes, aux mêmes heures?
- Etes-vous dérangé par leur présence, leur comportement, leur apparence?

Il est important de ne pas agir seul:

- Vous pouvez confronter vos observations avec vos collègues, vos voisins, etc.;
- Vous pouvez prendre contact avec des spécialistes: travailleurs sociaux, policiers, etc.;
- Si vous décidez d'intervenir, il est préférable d'aborder les points qui vous concernent directement (p. ex. présence dans la durée, comportement) et de vous abstenir de jugements de valeur sur la consommation ou le commerce de drogues (voir aussi le chapitre «Je suis face à une personne qui consomme de la drogue...» p.10).

Dans un premier temps, il est important d'établir le contact et de chercher un terrain d'entente. La plupart des personnes usagères de drogues se déplaceront ensuite volontiers à votre demande.

La politique des drogues



En 1991, pour réduire les problèmes liés aux drogues, la Suisse a adopté la politique des quatre piliers, qui comprend la prévention, le traitement, la réduction des risques et la répression. Il s'agit d'une approche pragmatique qui a permis d'observer des améliorations dans divers domaines.

Le pilier «**prévention**» contribue à la réduction de la consommation de drogues en évitant que la population en général ne commence à en consommer et ne devienne dépendante.

Le pilier «**thérapie**» contribue à la réduction de la consommation de drogues en permettant aux personnes usagères de drogues de sortir de la dépendance. De plus, ce pilier vise l'intégration sociale et la promotion de la santé des personnes prises en charge.

Le pilier «**réduction des risques**» contribue à minimiser les effets négatifs de la consommation de drogues sur les usagers et indirectement sur la société, en soutenant une consommation entraînant le moins de problèmes individuels et sociaux possibles.

Le pilier «**répression et régulation du marché**» contribue, par des mesures de régulation visant à interdire le commerce et la consommation de drogues illégales, à réduire les effets négatifs de la consommation de drogues sur la société.

Effets de cette politique:

- Le nombre de consommateurs de drogues est resté stable au cours de ces dernières années;
- Le nombre de décès liés aux drogues est resté stable à un faible niveau depuis le milieu des années 1990;
- La prise en charge et la santé des usagers de drogues se sont nettement améliorées. Le nombre de nouvelles infections au VIH des usagers a diminué jusqu'en 2000 et s'est ensuite stabilisé.

Le VIH/SIDA et les hépatites

Les résultats des traitements développés jusqu'à présent sont encourageants. Grâce aux nouveaux médicaments, les personnes infectées par le VIH ont une espérance de vie presque normale. Le VIH/SIDA demeure toutefois incurable: il est donc nécessaire de se protéger.

Les principaux modes de transmission du VIH/SIDA sont:

- **Les sécrétions sexuelles:** il est dès lors indispensable d'utiliser un préservatif pour tout type de rapports (anal, vaginal, bucco-génital);
- **Les contacts sanguins:** en cas de partage de seringues par les usagers de drogues.

La salive, le contact corporel, les poignées de porte, les toilettes ou les piqûres de moustique ne comportent aucun risque de transmission du VIH.

Les hépatites B et C constituent également un grave problème de santé publique.

L'hépatite B est environ 100 fois plus contagieuse que le VIH. Elle se transmet, comme le VIH, par le **sang et d'autres fluides corporels** comme le sperme, les sécrétions vaginales, la salive ou le lait maternel. Toutefois, il existe un vaccin très efficace et la plupart des infections par le virus de l'hépatite B guérissent spontanément. Les infections chroniques, quant à elles, ne guérissent que dans 5 à 10% des cas.

L'hépatite C est dix fois plus contagieuse que le VIH. Elle devient souvent chronique, mais, grâce aux nouveaux médicaments, les chances de guérison sont proches des 100%. **Une transmission n'est possible que par le sang**, une transmission lors de rapports sexuels n'est envisageable qu'en cas de blessures ou de contacts avec du sang. Cependant, le virus de l'hépatite C peut survivre très longtemps dans le sang séché. C'est pourquoi les **ustensiles de consommation souillés par du sang** tels que les filtres ou l'eau, de même que les surfaces ou les appareils ménagers souillés par du sang présentent un risque de contamination.

Il n'existe aucun vaccin contre l'hépatite C et le VIH.

En bref

Eviter les piqûres

- Ne jamais remettre le capuchon sur une aiguille
- Ne jamais jeter une seringue dans une poubelle

Soigner immédiatement les blessures

- Désinfecter la blessure
- Se rendre immédiatement à l'hôpital le plus proche

Premiers secours en cas d'overdose

- Alerter immédiatement les secours: 144 (Suisse) ou 112 (Europe)
- Prodiguer les premiers secours
- Eviter tout contact direct avec le sang
- S'il faut déplacer la personne, faire attention à ne pas se piquer avec une seringue

Conception et réalisation: Groupe SIDA Genève en collaboration avec EPiC-équipe de prévention et d'intervention communautaire

Illustrations: Exem - Infographie: Nicolas Schweizer

Copyright: Infodrog et Exem (illustrations)

Quatrième version actualisée, Infodrog Berne et Fixpunkt Berlin, mars 2018

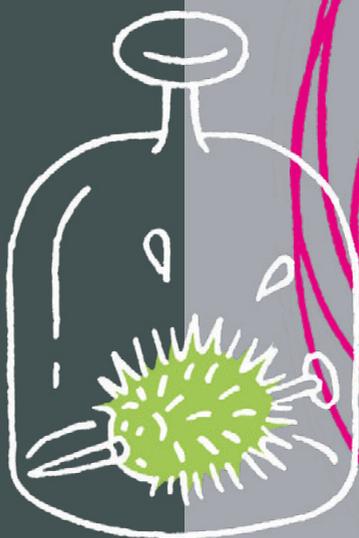
Un produit d'Infodrog, dans le cadre de la campagne *hepatitis C*, en collaboration avec l'Office fédéral de la santé publique OFSP

info
coordination intervention suisse
drog



 Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la santé publique OFSP



Contact et adresse
pour les commandes

Infodrog
Eigerplatz 5, case postale 460
3000 Berne 14
+41 (0)31 376 04 01
office@infodrog.ch
www.hepch.ch www.infodrog.ch